

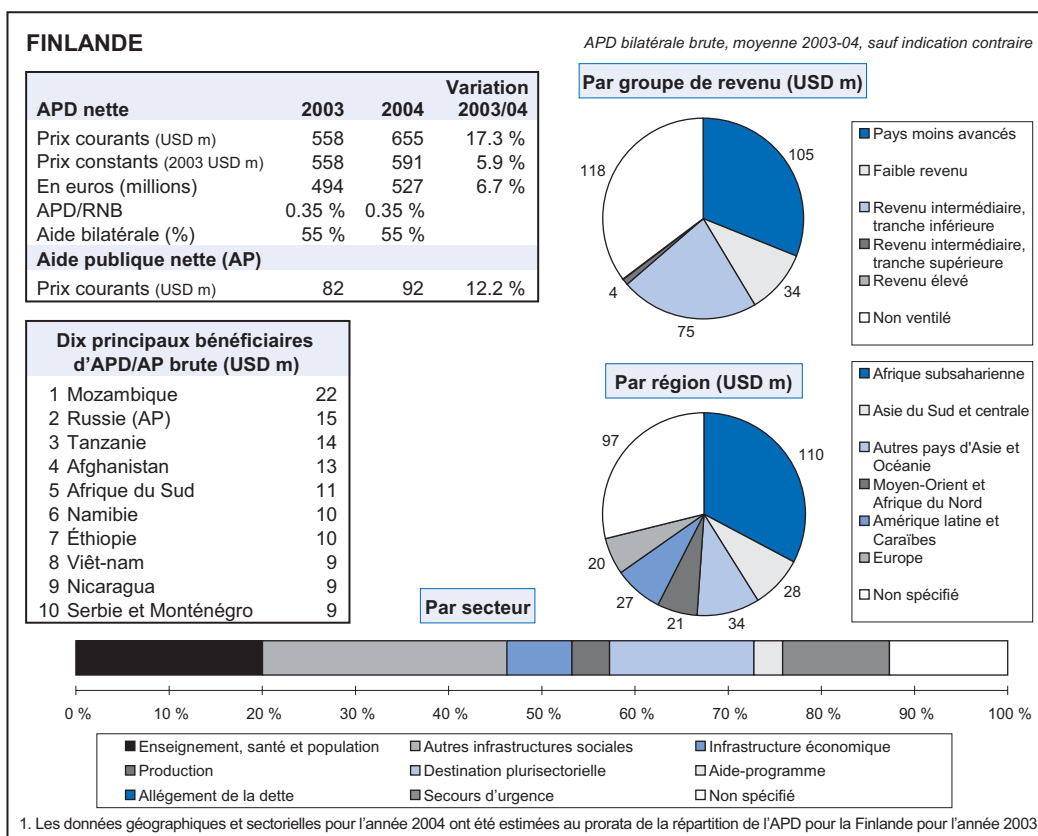
Finlande

En 2004, l'APD nette de la Finlande s'est élevée à 655 millions USD, soit une progression de 5.9 % en termes réels par rapport à 2003. Le rapport APD/RNB s'est établi à 0.35 %, inchangé par rapport à l'année précédente. La Finlande n'ayant pas été en mesure de fournir au CAD les statistiques requises sur ses apports d'aide de 2004, les données sur l'APD totale renvoient aux chiffres provisoires communiqués en avril 2005 tandis que les données géographiques et sectorielles pour 2004 résultent d'estimations obtenues en appliquant au chiffre de l'APD les coefficients de 2003.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le programme de mise en œuvre de la politique finlandaise de développement pour 2004 s'inspire directement de la Déclaration du millénaire et des OMD. La Finlande concourt à l'éradication de l'extrême pauvreté dans le monde et se montre très attachée à l'instauration d'un système fondé sur la justice, ainsi qu'à la notion de développement durable et aux principes qui en découlent. Les thèmes auxquels elle accorde une attention particulière sont : les droits des femmes et des filles, l'équité du développement économique, l'environnement et les groupes vulnérables dans les situations de crise.

Efficacité de l'aide. Comme en atteste le fait qu'elle a souscrit aux engagements inscrits dans la Déclaration de Paris, la Finlande adhère au principe de la responsabilité mutuelle dans le cadre d'un partenariat mondial et privilégie l'harmonisation, la conduite des opérations par les acteurs locaux, l'utilisation de nouveaux modes de programmation (aide sectorielle et assistance budgétaire) ainsi que la concentration sectorielle/thématique. Les SLP des pays partenaires sont les principaux axes stratégiques autour desquels s'articule l'aide bilatérale finlandaise.

Cohérence des politiques. La Finlande a œuvré activement à la cohérence des politiques en mettant en place des réseaux au sein de l'administration et en créant un Comité de la politique de développement. Elle est vigilante face au risque de dilution des responsabilités en matière de cohérence, dilution qui nuirait à une vision globale. Les articulations entre les politiques de développement et les processus de développement durable n'ont toutefois pas encore été systématiquement identifiées et exploitées.



Notes techniques

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ou une AIDE PUBLIQUE (AP).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE (AP) : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES).

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) et aux organisations multilatérales actives dans le domaine du développement : par le secteur public ; dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %).

Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES). La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide (voir le tableau 6 de l'annexe statistique) sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements

d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement (comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ou de l'AIDE PUBLIQUE, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les

statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %; il est de 100 % pour un DON ; pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou

certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires de l'aide, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la partie I de la liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 745 dollars en 2001 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 746 et 2 975 dollars en 2001. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 2 976 et 9 205 dollars en 2001.
- **PRÉ** : Pays à revenu élevé. Ce sont les pays en développement dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) était supérieur à 9 205 dollars en 2001.

La partie II de la liste comprend les « Pays en transition ». Elle inclut i) les pays les plus avancés d'Europe centrale et orientale et les plus avancés des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique ; et ii) les pays en développement les plus avancés. Voir aussi AIDE PUBLIQUE.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit

par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services ; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulant les facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – et certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud (1991,

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud) ; le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992) ; l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993) ; les zones sous administration palestinienne (1994), le Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992) ; les Mariannes du Nord et les îles Palaos (1994).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991) ; Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992) ; Grèce (1994).

Depuis 1993, plusieurs PECO/NEI en transition sont inclus dans la partie II de la nouvelle liste des bénéficiaires de l'aide (cette liste est reproduite à la page 283). L'aide consentie aux pays de la partie II est comptabilisée dans « l'aide publique » et non dans l'APD. Pour éviter des chevauchements, la partie II de la nouvelle liste ne comprend pas les PECO/NEI classés dans les bénéficiaires de l'APD.

À compter de 1996, les pays à revenu élevé suivants ont été reclassés de la partie I à la partie II de la liste : Bahamas, Brunei, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour. À partir de 1997, sept autres pays à revenu élevé ont été transférés dans la partie II, à savoir : Bermudes, îles Caïmans, Chypre, îles Falkland, Hong-Kong (Chine), Israël et Taipei chinois. Depuis 2000, les pays et territoires suivants ont été transférés à la partie II : Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao, Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Vierges (RU). En 2001, le Sénégal a été transféré dans le groupe des PMA et les îles Mariannes du Nord ont été retirées de la liste. En 2003, Malte et la Slovénie ont été transférées dans la partie II et Timor-Leste a rejoint les PMA.

Les chiffres de l'aide totale aux pays de la partie I (APD) et aux pays de la partie II (AP) renvoient à la liste des bénéficiaires pour l'année correspondante. Lorsqu'un pays est ajouté ou supprimé d'un groupe de revenu de la partie I, les totaux relatifs aux groupes affectés sont ajustés rétroactivement afin de rendre aussi bonne que possible la comparabilité dans le temps sur la base de la liste en vigueur.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'**annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres

apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD¹

En millions de USD

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
TOTAL DU CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 1^{er} janvier 2004

Partie I : Pays et territoires en développement (Aide publique au développement)				Partie II : Pays et territoires en transition (Aide publique)			
Pays les moins avancés (PMA)	Pays à faible revenu (PFR) (RNB par habitant < USD 745 en 2001)	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRITI) (RNB par habitant USD 746-USD 2 975 en 2001)		Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS) (RNB par habitant USD 2 976-USD 9 205 en 2001)	Pays à revenu élevé (PRE) (RNB par habitant > USD 9 206 en 2001)	Pays de l'Europe centrale et orientale/ Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO et NEI)	Pays et territoires en développement plus avancés
Afghanistan	*Arménie	Afrique du Sud	Paraguay	Botswana	Bahreïn	*Bélarus	● Antilles néerlandaises
Angola	*Azerbaïdjan	*Albanie	Pérou	Brésil		*Bulgarie	● Aruba
Bangladesh	Cameroun	Algérie	Philippines	Chili		*Estonie	● Bahamas
Bénin	Congo, Rép.	Belize	Serbie et Monténégro	Cook, îles		*Hongrie	● Bermudes
Bhoutan	Corée, Rép. dém.	Bolivie	Sri Lanka	Costa Rica		*Lettonie	● Brunei
Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Bosnie-Herzégovine	St Vincent & Grenadines	Croatie		*Lituanie	● Caïmans, îles
Burundi	*Géorgie	Chine	Syrie	Dominique		*Pologne	● Chypre
Cambodge	Ghana	Colombie	Taïlande	Gabon		*République slovaque	● Corée
Cap-Vert	Inde	Cuba	● Tokelau	Grenade		*République tchèque	● Émirats arabes unis
Centrafricaine, Rép.	Indonésie	Dominicaine, République	Tonga	Liban		*Russie	● Falkland, îles
Comores	Kenya	Égypte	Tunisie	Malaisie		*Roumanie	● Gibraltar
Congo, Rép. dém.	*Kirghize, Rép.	El Salvador	*Turkménistan	Maurice		*Ukraine	● Hong-Kong, Chine
Djibouti	*Moldova	Équateur	Turquie	● Mayotte			● Israël
Érythrée	Mongolie	Fidji	● Wallis et Futuna	Nauru			● Koweït
Éthiopie	Nicaragua	Guatemala	Zones sous administration palestinienne	Panama			● Libye
Gambie	Nigeria	Guyana		● Ste-Hélène			● Macao
Guinée	*Ouzbékistan	Honduras		Ste Lucie			● Malte
Guinée-Bissau	Pakistan	Irak		Venezuela			● Nouvelle-Calédonie
Guinée équatoriale	Papouasie Nlle-Guinée	Iran					● Polynésie française
Haïti	*Tadjikistan	Jamaïque		Seuil d'accession aux prêts de la Banque mondiale (\$5 185 en 2001)			● Qatar
Kiribati	Viêt-nam	Jordanie		● Anguilla			● Singapour
Laos	Zimbabwe	*Kazakhstan		Antigua et Barbuda			Slovénie
Lesotho		Macédoine (ex-Rép. yougoslave)		Arabie Saoudite			Taipei chinois
Liberia		Maroc		Argentine			● Vierges, îles (RU)
Madagascar		Marshall, îles		Barbade			
Malawi		Micronésie, États fédérés		Mexique			
Maldives		Namibie		● Montserrat			
Mali		Niue		Oman			
Mauritanie				Palaos, îles			
Mozambique				Seychelles			
Myanmar				St Kitts et Nevis			
Népal				Trinité et Tobago			
Niger				● Turks et Caïques, îles			
Ouganda				Uruguay			
Rwanda							
Salomon, îles							
Samoa							
Sao Tomé et Príncipe							
Sénégal							
Sierra Leone							
Somalie							
Soudan							
Tanzanie							
Tchad							
Timor Leste							
Togo							
Tuvalu							
Vanuatu							
Yémen							
Zambie							

* Pays de l'Europe centrale et orientale et Nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

● Territoire.

Préface du Secrétaire général de l'OCDE

C'est la dernière fois qu'il m'est donné de préfacer le Rapport sur la coopération pour le développement, ce recueil régulier, depuis 1960, des réflexions de l'OCDE concernant la situation du moment dans le domaine de la coopération pour le développement.

C'est aussi aux années 60 que remonte l'intérêt que je porte moi-même à ces questions, motivé en particulier par le fameux Rapport Pearson paru en 1969 sous le titre « Vers une action commune pour le développement du tiers-monde », lequel fournit le premier, et vraisemblablement le plus connu, des états des lieux des connaissances contemporaines concernant les moyens de régler les problèmes ardues auxquels sont confrontés les pays pauvres dans un monde de plus en plus interdépendant. C'est aussi dans ce rapport que les membres de l'OCDE ont été appelés à consacrer 0.7 % de leur RNB à l'APD, et ce pour 1975 !

Certes, si l'on regarde ce qui s'est passé depuis la parution du Rapport Pearson, il y a beaucoup de positif à rapporter. À l'époque, l'Asie était considérée comme une région à de nombreux égards perdue pour le progrès : le « grand bond en avant » de la Chine avait échoué, la guerre faisait rage en Indochine et le sous-continent indien s'embourbait dans un conflit post-impérial qui empêchait son taux de croissance de décoller. Or, c'est dans cette région que nous avons pu observer le recul de la pauvreté le plus rapide de l'histoire du monde. De leur côté, l'Europe de l'Est et les États successeurs de l'ex-Union soviétique ont commencé à recueillir les fruits de la refonte radicale de leurs politiques et de leurs institutions dans les années 90. Enfin, en Amérique latine comme au Moyen-Orient, les indicateurs sociaux se sont notablement améliorés. Qui plus est, tous ces résultats ont été obtenus pendant une période au cours de laquelle la population mondiale a doublé, accroissement dont l'essentiel est imputable précisément aux pays les plus pauvres.

L'assainissement de la composition des courants de ressources qui caractérise aujourd'hui les échanges internationaux est également rassurant. Les flux commerciaux ont beaucoup gagné en importance relative (même si de nombreuses questions restent à régler dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement), les investissements directs ont bien résisté en dépit des fluctuations de la conjoncture, et les envois de fonds des émigrés et les dons charitables privés ont considérablement progressé.

Il est cependant manifeste que l'aide publique, qui a certes apporté une contribution inestimable à nombre des résultats positifs évoqués plus haut, n'a pas encore fini de remplir sa mission. Des poches irréductibles de pauvreté si profonde qu'elle met en péril la vie de ceux qui en sont victimes subsistent dans une grande partie du monde en développement, et elles continuent même de se multiplier en Afrique subsaharienne. En 2005, les membres de l'OCDE et autres donateurs se sont engagés à accroître le volume et la qualité de leur aide. Je suis particulièrement heureux de constater que la « Déclaration de Paris », adoptée en mars de cette année, aborde sans détour nombre des facteurs qui ont limité l'efficacité de l'aide dans le passé, et je forme le vœu qu'elle se révèle le fondement durable d'un engagement de l'OCDE dans l'entreprise conjointe de lutte contre l'extrême pauvreté à la naissance de laquelle nous assistons aujourd'hui si l'on en croit le présent rapport.

Personne ne doit voir dans l'aide publique plus qu'une pierre à l'édifice complexe qu'est le développement, processus qui doit trouver son origine dans les pays en développement eux-mêmes. Lester Pearson n'en avait pas moins raison de dire que, bien gérée, cette aide pouvait, et devait, accélérer le rythme des progrès. Les Objectifs du millénaire, émanation de la réflexion de l'OCDE, nous indiquent le chemin qui reste à parcourir. J'espère que ce rapport, comme ceux qui l'ont précédé, contribuera à faire mieux comprendre et savoir comment l'aide peut effectivement concourir à l'obtention des résultats que nous appelons tous de nos vœux, et dont le monde a tant besoin.

Il s'est écoulé trente-six ans depuis la parution du Rapport Pearson. Nous aurions pu faire mieux mais, au vu du programme d'action cohérent, étayé par une ferme volonté politique, qui se dessine désormais dans les domaines de l'aide et des échanges, espérons que dans un futur beaucoup moins lointain la pauvreté telle que nous la connaissons aujourd'hui ne sera plus qu'un sujet réservé aux livres d'histoire.

Donald J. Johnston
Secrétaire général



Avant-propos

La présente édition du Rapport sur la coopération pour le développement marque le 45^e anniversaire de cette publication. Ceux qui ont participé à la rédaction du Rapport 1960, à commencer par mon distingué prédécesseur de l'époque, James W. Riddleberger, seraient peut-être déçus qu'un tel ouvrage soit encore nécessaire. Reste que, si mettre un terme à l'extrême pauvreté demeure un incommensurable défi, les événements de 2005 montrent peut-être que se manifeste parmi les dirigeants du monde une volonté grandissante d'en faire une véritable priorité politique. Comme il est fait observer dans le présent rapport, il se pourrait de ce fait que nous assistions au lancement d'une entreprise conjointe de plus en plus déterminée visant à accélérer les progrès de la lutte contre des privations et des inégalités que le monde ne saurait tolérer plus longtemps.

Nul n'en doute, le Comité d'aide au développement a travaillé très dur, tout au long de l'année, autour de nombreux aspects de la problématique du développement. Le présent rapport fournit un aperçu de certaines des questions importantes et complexes auxquelles les membres se sont employés, ensemble, à apporter une réponse. Sont en particulier évoqués leurs efforts pour se forger une même idée des moyens de stimuler la croissance de telle sorte que celle-ci débouche réellement sur une amélioration des conditions de vie des pauvres et leur initiative concertée pour rehausser l'efficacité avec laquelle les donateurs acheminent leur aide. Comme de coutume, est fourni, en complément, un ensemble complet de statistiques sur l'aide, témoignage du souci du CAD de rendre compte de façon transparente des activités de ses membres.

Étant donné l'attention qu'ont mobilisées, en 2005, les questions liées à l'aide et au développement, il est d'autant plus impératif pour le CAD, dans son ensemble, et pour ses membres, chacun de leur côté, d'être à l'écoute du public et de répondre à l'intérêt qu'il manifeste. J'espère que le présent rapport y contribuera.

L'année écoulée a été source de pressions considérables pour le Secrétariat. Une fois encore, je suis extrêmement impressionné par le dévouement qu'ont mis ses agents de tous niveaux à donner au Comité et à ses organes subsidiaires les moyens de faire œuvre efficace. J'adresse aussi des remerciements tout particuliers à tous ceux, des délégués au CAD aux présidents des groupes de travail et réseaux en passant par les membres des bureaux et les personnes qui ont consacré temps et énergie aux équipes de projet, qui n'ont pas hésité à donner un peu plus d'eux-mêmes, en dépit des lourdes tâches que leur impose déjà leur travail habituel, pour permettre au Comité de faire état de résultats.

Richard Manning
Président du CAD



Remerciements

Les principaux auteurs et collaborateurs qui ont contribué à cette édition du Rapport sont : Yasmin Ahmad, Hilary Balbuena, Julia Benn, Elena Bernaldo, Richard Carey, Jeanette Dargaville, Ben Dickinson, Ebba Dohlman, Valérie Gaveau, Brian Hammond, Jim Hradsky, Michael Laird, Caroline Lesser, Richard Manning, Hunter McGill, Carola Miras, Bathylle Missika, Simon Mizrahi, Aimée Nichols, Marjolaine Nicod, Bill Nicol, Josephine Pagani, Madeleine Paris, Rudolphe Petras, Michael Roeskau, Simon Scott, Jens Sedemund, Mikael Soderback, Elisabeth Thioleron, Chantal Verger, Michelle Weston, Ann Zimmerman.

Ce livre contient des...



StatLinks

Accédez aux fichiers Excel™
à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des Statlinks. Pour télécharger le fichier Excel™ correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les Statlinks sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
Avant-propos	5
Remerciements	6
Acronymes	11
1. Vue d'ensemble du président du CAD	13
Quatre grandes questions	16
Quel volume d'aide sera dégagé, quand, pour qui, et comment?	16
Est-il possible d'assurer un acheminement plus efficace d'un volume d'aide en expansion?	23
Que requiert la mise en place des capacités locales nécessaires à l'obtention de résultats plus rapides et plus durables?	25
Comment démontrer les résultats de l'aide, en particulier dès lors qu'il y a harmonisation de cette dernière?	28
L'égalité des sexes : un objectif important, et qui n'est pas atteint	29
La marque	34
Notes	36
2. Promouvoir une croissance favorable aux pauvres	37
Croissance et réduction de la pauvreté – Faits et chiffres	38
Messages ressortant de l'expérience en matière de croissance et de lutte contre la pauvreté pour l'orientation de l'action	40
Les politiques à suivre dans les domaines de l'investissement et du développement du secteur privé, des échanges, de l'agriculture et des infrastructures pour instaurer une croissance favorable aux pauvres	44
Notes	55
Pour en savoir plus	55
3. Efficacité de l'aide : trois bonnes raisons de penser que la Déclaration de Paris aura des effets positifs	57
Raison 1 : La Déclaration de Paris va au-delà des accords précédents	58
Raison 2 : Douze indicateurs doivent permettre de mesurer les progrès accomplis dans l'obtention de résultats	60
Raison 3 : La Déclaration de Paris prévoit la mise en place de dispositifs de reddition de comptes plus solides	61
Conclusion : La Déclaration de Paris a pour objet de modifier les comportements	62
Notes	62

Annexe 3.A1. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	63
Appendice 3.A1.1. Notes méthodologiques sur les indicateurs de progrès	76
Appendice 3.A1.2. Liste des pays et des organisations participants	78
4. Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux	81
Notes relatives aux différents membres du CAD	85
Allemagne	86
Australie	88
Autriche	89
Belgique	90
Canada	92
Commission européenne	93
Danemark	94
Espagne	95
États-Unis	96
Finlande	97
France	98
Grèce	99
Irlande	100
Italie	101
Japon	102
Luxembourg	103
Norvège	104
Nouvelle-Zélande	105
Pays-Bas	107
Portugal	108
Royaume-Uni	109
Suède	110
Suisse	112
Notes relatives aux donateurs non membres du CAD	114
Membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD	114
Corée	114
Hongrie	114
Islande	115
Mexique	116
Pologne	116
République slovaque	116
République tchèque	116
Turquie	117
Donneurs non membres de l'OCDE	118
Arabie Saoudite	118
Estonie	118
Israël	119
Koweït	119
Lettonie	119
Lituanie	120
Taïpei chinois	120

5. Coopération technique	121
Qu'est-ce que la coopération technique?	122
Coopération technique et développement des compétences.....	122
Composantes de la coopération technique.....	122
Part de la coopération technique dans les programmes d'aide des donateurs membres du CAD	125
Les bénéficiaires de la coopération technique	127
Critiques exprimées à l'encontre de la coopération technique	129
Efficacité de la coopération technique.....	130
Coût de la coopération technique.....	133
La fuite des cerveaux	137
L'avenir de la coopération technique	139
Notes.....	142
6. Le CAD et ses travaux	145
Le Comité d'aide au développement	146
Principales activités du CAD	148
Composition du Comité d'aide au développement en 2005	150
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD	152
La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.....	163
Thèmes et alias du site Web du CAD	166
Quelques publications clés de la DCD/CAD.....	167
Annexe statistique	169
Notes techniques	273
Glossaire des principaux termes et concepts	274
Notes sur les définitions et questions de mesure	280
Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 1 ^{er} janvier 2004.....	283
Liste des encadrés	
1.1. Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport à mi-parcours sur les progrès accomplis	31
2.1. Promouvoir une croissance favorable aux pauvres : Exemples d'évolutions des approches adoptées et de mesures à envisager	45
3.1. Représentation au Forum de haut niveau de Paris	59
3.2. La pyramide de l'efficacité de l'aide	60
3.3. Objectifs-cibles : résultats à attendre de la Déclaration de Paris	61
4.1. Examen par le CAD de l'aide de l'Allemagne, 13 décembre 2005	87
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Belgique, 26 octobre 2005	91
4.3. Examen par le CAD de l'aide de la Nouvelle-Zélande, 13 avril 2005.....	106
4.4. Examen par le CAD de l'aide de la Suède, 25 mai 2005	111
4.5. Examen par le CAD de l'aide de la Suisse, 30 juin 2005	113
5.1. Capacités, renforcement des capacités et coopération technique.....	123
5.2. La coopération technique envisagée dans une perspective historique	126
5.3. La coopération technique mise en œuvre par des organismes multilatéraux ...	134
5.4. Améliorer les données sur la coopération technique.....	140

Liste des tableaux

1.1. Simulations du Secrétariat de l'OCDE/CAD concernant le volume net des apports d'APD des membres du CAD en 2006 et en 2010	17
1.2. Tenir la marque	35

Liste des graphiques

1.1. Évolution de l'APD nette des membres du CAD telle qu'elle a été observée pour la période 1994-2004 et qu'elle ressort des simulations du Secrétariat pour la période 2006-10.	19
1.2. La scolarisation des filles est encore en retard sur celle des garçons	30
5.1. Le montant de la coopération technique excède celui des dépenses consacrées à l'éducation dans certains pays pauvres	124
5.2. Plus les donateurs sont généreux, plus la part de la coopération technique dans l'aide est faible	128
5.3. C'est l'aide destinée aux pays d'Afrique et autres pays pauvres qui comporte la plus faible proportion de coopération technique.	128
5.4. C'est dans l'aide allant aux pays les plus performants et les plus avancés sur le plan technologique que la part de la coopération technique est la plus forte.	129
5.5. Pas de corrélation significative entre les recettes perçues au titre de la coopération technique et la croissance économique	132
5.6. La majeure partie des dépenses induites par le recours à des experts ne recouvre pas des prestations professionnelles	136
5.7. Dans les pays riches, le nombre de médecins par habitant est plus élevé	138

Acronymes

AASP	Autres apports du secteur public
ACP	Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ANASE	Association des nations d’Asie du Sud-Est
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banques multilatérales de développement
BRI	Banque des règlements internationaux
CAD	Comité d’aide au développement
CCI	Centre du commerce international
CGNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDE	Développement des capacités institutionnelles dans le domaine de l’environnement
CE	Communauté européenne
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEI	Communauté des États indépendants
CFA	Communauté financière africaine
CIC	Commission interministérielle de coordination (Portugal)
CICID	Comité interministériel pour la coopération internationale (France)
CNUED	Conférence des Nations unies sur l’environnement et le développement, Rio de Janeiro, 1992
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CSAO	Club du Sahel et de l’Afrique de l’Ouest
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CT	Coopération technique
CTAP	Coopération technique associée à un projet d’équipement
DCD	Direction de la coopération pour le développement
DDC	Direction du développement et de la coopération (la Suisse)
DFID*	Department for International Development (Royaume-Uni)
DGCD	Direction générale de la coopération au développement
DTS	Droits de tirage spécial
ECHO	Office humanitaire de la Communauté européenne
ECOSOC*	Conseil économique et social des Nations unies
FAfD	Fonds africain de développement
FAsD	Fonds asiatique de développement
FAO*	Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture
FAS	Facilité d’ajustement structurel
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FPD	Financement public du développement
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
ICEIDA*	Icelandic International Development Agency
ICDF*	Fonds international de coopération et de développement

ICRU*	Icelandic Crisis Response Unit
IDA*	Association internationale de développement
IDE	Investissement direct étranger
IFI	Institutions financières internationales
IPH	Indicateur de la pauvreté humaine
IPAD	Institut portugais pour l'aide au développement
JBIC	Banque japonaise de coopération internationale
MASHAV*	Centre de coopération internationale pour le développement (Israël)
MCA*	Millennium Challenge Account
MDP	Mécanisme pour un développement propre (Protocole de Kyoto)
NEI	Nouveaux États indépendants (de l'ex-Union soviétique)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPF	Nations les plus favorisées
NZAID	New Zealand Agency for International Development (Nouvelle-Zélande)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PALOP	Pays africains de langue officielle portugaise
PAM	Programme alimentaire mondial
PDD	Programme de Doha pour le développement
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PED	Pays en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
POVNET	Réseau du CAD sur la réduction de la pauvreté
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPTE	Pays pauvres très endettés (voir Liste des bénéficiaires)
PRE	Pays à revenu élevé
PRITI	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure
PSA	Partenariat stratégique pour l'Afrique (auparavant, Programme spécial d'assistance à l'Afrique)
RNB	Revenu national brut
SCN	Système de comptabilité nationale
SECO	Secrétariat d'État à l'Économie (la Suisse)
SFI	Société financière internationale
SIDA	Syndrome immunodéficitaire acquis
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
SNDD	Stratégies nationales de développement durable
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SSB	Services sociaux de base
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICA*	Agence turque de coopération internationale
UE	Union européenne
UNDAF	Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement
UNESCO*	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF*	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM*	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
USAID*	United States Agency for International Development (États-Unis)
USD*	Dollar des États-Unis
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
WID	Participation des femmes au développement
WSSD	Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002)



Extrait de :

Development Co-operation Report 2005

Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2005-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Finlande », dans *Development Co-operation Report 2005 : Efforts and Policies of the Members of the Development Assistance Committee*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2005-12-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.